

Délégation FO

Bruno DIEPPEDALLE
Fabrice CASSEREAU
Michel CHARLOT
Stéphanie RAFFIN
Valérie BOURDELLE
(Présente le 11 janvier)

Représentant Syndical
Élu Titulaire
Élu Titulaire
Élue suppléante
Élue suppléante

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Antoine PLAQUEVENT (le 11 janvier) DR PDL/Bzh**
Julie GIBOUIN DRH PDL/Bzh

CSE de mise en place avec l'élection du Secrétaire, Secrétaire Adjoint, Trésorier, Président et membres des Commissions obligatoires (Santé-Sécurité Conditions de Travail, Emploi et Social, Association Sportive et Culturelle) permettant au CSE de fonctionner.

La Délégation Force Ouvrière a fait la déclaration suivante :

**« Déclaration Force Ouvrière lors du CSE de mise en place
Du CSE de l'Afpa de la Région des Pays de la Loire**

Madame la Présidente du CSE de l'Afpa des Pays de la Loire,

Force Ouvrière constate, non sans amertume, la large victoire de la CFE-CGC aux dernières élections professionnelles obtenant sur notre Région six élus titulaires sur les onze que compte le CSE. Cela donne à la CFE-CGC une majorité absolue lui donnant tout pouvoir au sein du CSE des Pays de la Loire.

Nous ne contestons pas le choix des salariés, qui, par leurs votes ont donné une majorité claire à cette organisation. Organisation qui, rappelons-le, est catégorielle, portant de par ses statuts, les revendications des salariés cadres.

Par contre, Force Ouvrière conteste la façon dont cette victoire a été acquise par une communication électorale que nous jugeons déloyale et de nature à avoir trompé les salariés.

Pourquoi déloyale ? Simplement par le fait que la CFE-CGC s'approprie pour son propre compte la part du travail qui s'est effectué majoritairement en intersyndicale. Bien souvent, au cours des négociations, les revendications de la CFE-CGC étaient plus proches d'une liste à la Prévert composée de demandes dithyrambiques et toutes plus utopiques les unes que les autres. Quelle ne fut la surprise de Force Ouvrière, et nous imaginons aussi d'autres organisations syndicales, de constater dans le support de communication de la CFE-CGC les mots « Nos accords ... » avec toute une série d'éléments laissant à penser que seul le travail de la CFE-CGC avait permis d'obtenir tout cela. Rappelons que des revendications Force Ouvrière figurent elles aussi dans les accords Afpa que nous avons signés et ne sont pas l'apanage de la CFE-CGC. D'autres ont été défendues en commun par les organisations syndicales assises à la table des négociations et ont été initiées bien souvent par d'autres syndicats que la CFE-CGC.

S'approprier le travail des autres en le présentant devant les salariés comme étant le résultat d'un renouveau dont l'issue est l'accession de la CFE-CGC au niveau de première organisation syndicale à l'Afpa est tout bonnement malhonnête. Force Ouvrière rajoute qu'au vu de l'apport de la CFE-CGC dans les négociations nationales, pour ceux qui l'ont vécu, cela est aussi mensonger !

Tromper les citoyens est une habitude bien connue de nos hommes politiques qui consiste à promettre tout et n'importe quoi pour se faire élire, promesses oubliées dès l'élection passée. C'est ce dont a usé la CFE-CGC pour se faire élire avec ses « 15 propositions pour agir » s'apparentant à un florilège de promesses électorales. Rappelons-les rapidement :

- **La semaine de 4 jours**
- **France Travail et l'Afpa**
- **Sécuriser financièrement l'Afpa**
- **L'écologie au service de la France**
- **Des bâtiments neufs**
- **Récompenser l'investissement des salariés**
- **Protéger les fins de carrière**
- **+ 1000 emplois, c'est possible !**
- **Durabilité**
- **Formateur accompagnateur**
- **Formateur expert un jour ?**
- **L'Afpa et ses alternants**
- **Concepteur pédagogique**
- **Moderniser nos hébergements**
- **Coopération entre EPIC**

Joli florilège de propositions toutes plus utopiques les unes que les autres qui ne sont que des propositions alléchantes pour un salarié peu au fait de l'activité et du fonctionnement syndical. En effet, il ne faudrait pas oublier que ce ne sont pas les syndicats qui dirige l'Afpa, mais la Direction Générale, sous la coupe de nos tutelles que sont Bercy, le Ministère du travail et tout cela d'après les directives gouvernementales. Il est vraiment naïf de croire qu'il suffit de proposer pour que cela soit réalisé, ou fasse l'objet d'une négociation. C'est la direction qui propose et les organisations syndicales qui améliorent au mieux les propositions de la direction en faveur des salariés. Si le compromis final semble bon, elles signent. Sinon, elles ne signent pas.

La CFE-CGC reprend à son compte certaines revendications déjà défendues par toutes les Organisations Syndicales Représentatives depuis des années en faisant croire aux salariés qu'elles sont de son initiatives. L'écologie au service de la France, des bâtiments neufs, Formateurs experts, ... Comment peut-on se prévaloir de ses revendications alors qu'elles sont portées depuis des années par toutes les Organisations Syndicales Représentatives ?

Pour d'autres propositions soit disant « ... pour agir », c'est plutôt souffler contre le vent pour arrêter la tempête. Quelques exemples :

- **Sécuriser financièrement l'Afpa :**
Voici l'idée qualifiée de « géniale » par le président de la CFE-CGC, instaurer une nouvelle taxe sur les salaires pour financer l'Afpa. Ben voyons, au vu de la volonté du gouvernement et du patronat à réduire au maximum les charges et les cotisations sociales des entreprises, qui peut croire aujourd'hui à la faisabilité d'une telle proposition ? Rappelons que sur la dernière réforme des retraites le gouvernement n'a même pas voulu envisager l'idée d'une augmentation des cotisations retraite. Alors, qui peut croire à une sécurisation des financements de l'Afpa par la mise en place d'une nouvelle taxe sur les salaires ???
- **+ 1000 emplois à l'Afpa, est-ce possible ?**
Pour la CFE-CGC, la réponse est oui, c'est possible ! Par contre pour les solutions force est de constater qu'il n'y a pas grand-chose ! Ah si, on va demander de supprimer le plafond d'emploi ..., comme si la direction ou les Organisations Syndicales n'œuvraient pas dans ce sens depuis des années. Quant à demander aux parlementaires de voter des lois pour supprimer ce plafond d'emploi, c'est bien méconnaître le fonctionnement de notre République pour essayer de passer par cette voie. Alors, naïveté de la CFE-CGC ou tentative d'enfumage ??? En tout cas pour Force Ouvrière c'est plutôt Don Quichotte contre les moulins à vent ! Pour nous, notre action elle, se situe au niveau du gouvernement par l'intermédiaire de notre Secrétaire Général qui, rappelons-le, est un ancien stagiaire de l'Afpa, lors des réunions Confédération / Ministère ou Présidence.
- **Moderniser nos hébergements :**
Ça, ce n'est pas compliqué, d'après la CFE-CGC. Il suffit de faire appel à un prestataire externe

qui va investir dans nos hébergements et les refaire à neuf. Premièrement cette solution a déjà fait l'objet de tentatives d'expérimentations qui semblent pour le moins compliquées à mettre en œuvre. Deuxièmement, si un investissement a lieu, l'investisseur, quel qu'il soit, voudra un retour sur investissement et devra mettre des loyers en conséquence. C'est la fin des hébergements gratuits ou à très faible coût. D'autres parts l'hébergeur voudra faire tourner au maximum son parc locatif et n'attendra pas d'avoir des stagiaires de l'Afpa, qui de toute façon auront des difficultés à payer un loyer au prix du marché social.

Ce ne sont que quelques propositions de la liste CFE-CGC pour démontrer avec quelles duperies cette organisation syndicale a trompé des salariés peu intéressés, il est vrai, par ces élections et désinformés du travail réalisé par les organisations syndicales dans la défense de leurs revendications et de leurs droits.

La Délégation Force Ouvrière dénonce cette façon de faire malhonnête, mensongère et irrespectueuse des salariés de l'AFPA.

La CFE-CGC a tenu à avoir absolument une majorité absolue au sein du CSE des Pays de la Loire. En effet, à l'issue du premier tour des élections la CFE-CGC avait obtenu 5 élus titulaire sur les 11 du CSE. Pour cause de non atteinte du quorum au 1^{er} tour, un 2^e tour a été organisé pour l'élection des 2 élus titulaire du 1^{er} collège. La CFE-CGC a présenté un candidat sur ce collège qui a été élu emportant de fait la majorité absolue avec 6 élus titulaire sur les 11 que compte le CSE. Nous constatons, que toutes les décisions prises par le CSE de l'Afpa des Pays de la Loire pourront être validées par la seule CFE-CGC, sans aucune possibilité d'opposition par les autres organisations syndicales. En conséquence, nous respectons le choix des salariés et la Délégation Force Ouvrière a décidé de ne briguer aucun poste de secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier ou président de commission au sein du CSE laissant l'entière responsabilité de la gestion du CSE à la CFE-CGC. Notons tout de même que Force Ouvrière a présenté un candidat au poste de référent harcèlement, mais cela a été refusé par la CFE-CGC qui a maintenu son candidat. Celui-ci a donc été désigné par les 6 élus de la CFE-CGC. Cela laisse donc présager du futur fonctionnement du CSE et des décisions qui y seront prises. Les salariés pourront donc juger sur pièce si les décisions du CSE validées par la seule CFE-CGC sont profitables aux salariés, ou non.

Force Ouvrière, en tant que 2^e organisation syndicale à l'Afpa des Pays de la Loire est toujours présente au sein du CSE et continuera avec la même force et conviction à porter les revendications des salariés et à faire appliquer leurs droits. »

- **Election du Secrétaire du CSE :**
Mélanie CLOUET (CFE-CGC) a été élue Secrétaire du CSE
- **Election du Secrétaire Adjoint :**
Mickaël VAILLANT (CFE-CGC) a été élu Secrétaire Adjoint, en charge de la Commission Santé-Sécurité et Conditions de Travail du CSE
- **Election du Trésorier :**
Jérémy BRETON (CFE-CGC) a été élu trésorier du CSE
- **Election de la Référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes du CSE :**
Mélanie CLOUET (CFE-CGC) a été élue Référente contre le harcèlement sexuel
- **Désignation des membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail :**
Carole GROLLEAU (CFE-CGC), Sylvain BARRION (CFE-CGC), Mélanie CLOUET (CFE-CGC), Thierry MERDY (CGT), Laure GIRARD (CGT), Laurent BELLOUARD (CFDT)
- **Election du Président de la Commission Emploi et Social :**
Christelle LEOTE (CFE-CGC) a été élue Présidente de la Commission Emploi et Social

- **Désignation des membres de la Commission Emploi et Social :**
Valérie DAVID (CFE-CGC), Daniel LAUNAY (CFE-CGC), Martial MIRAILLES (CGT), Laure GIRARD (CGT), Loïc CHOTARD (CFDT)
- **Election du Président de la Commission Association Sportive et Culturelle :**
Carole GROLLEAU (CFE-CGC) a été élue Présidente de la Commission Association Sportive et Culturelle
- **Election des membres de la Commission Association Sportive et Culturelle :**
Mélanie CLOUET (CFE-CGC), Melanie THIBOUST (CFE-CGC), Valérie DAVID (CFE-CGC), Delphine LUSETTI (CFE-CGC), Pauline HALLEREAU, Laure GIRARD (CGT), Martial MIRAILLES (CGT), Loïc CHOTARD (CFDT)
- **Désignation des Représentant du CSE PDL au CSE Central :**
Fabrice CASSEREAU (FO) a été élu en tant que titulaire au CSE Central
Jérémy BRETON (CFE-CGC) a été élu en tant que suppléant au CSE Central

Pour FO : Conformément au vote des salariés et à la volonté de Force Ouvrière de respecter ce choix, la CFE-CGC est très largement représentée dans toutes les commissions et détient toutes les fonctions permettant de gérer le CSE des Pays de la Loire. Bien sûr, Force Ouvrière, 2^e Organisation Syndicale de l'Afpa des Pays de la Loire, continuera de porter les revendications des salariés et défendre leurs droits avec toujours la même énergie et conviction que sur le dernier mandat. Notre présence forte et constante lors des réunions des CSE sur le dernier mandat est la preuve de l'engagement de Force Ouvrière et le gage qu'il en sera de même sur ce nouveau mandat. La CFE-CGC détenant la majorité absolue au CSE, toutes les décisions prises lors des réunions seront validées selon ses souhaits. Vous pourrez constater les désaccords sur des décisions du CSE que FO juge néfastes ou contraire à l'intérêt des salariés lorsque celles-ci seront adoptées, ou refusées, avec seulement les 6 voix de la CFE-CGC. De la même façon, lorsqu'une décision sera adoptée, ou refusé avec les voix Force Ouvrière complétée de celles de la CFE-CGC et/ou d'autres organisation(s) syndicale(s), sera le signe d'une position commune et intersyndicale. En aucun cas, la CFE-CGC ne pourra revendiquer l'exclusivité des décisions du CSE comme elle l'a fait dans son document de propagande électorale :



Infos Nationales :

Ci-dessous des liens vous permettant d'obtenir plus d'infos sur les dernières nouvelles du National :

[Coin de l'in FO : Formateur Expert](#)
[Coin de l'in FO : Teletravail 2024](#)
[Déplacement en véhicule de service : Attention !](#)

Pour vous rafraichir la mémoire : [Comptes rendus CSE Pays de la Loire](#)

Retrouvez toutes les infos sur le site :

foafpa.force-ouvriere.org

Ou en tapant dans la barre de recherche Google :

fo afpa